

Voix discordantes autour du prix du livre

L'adoption du prix unique du livre et la suppression de la tablette ne font pas que des heureux dans le secteur de l'édition.

JEAN-FRANÇOIS SACRÉ

Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a voté cette semaine le décret relatif à la protection culturelle du livre proposé par la ministre de la culture Alda Greoli (cdH). Après plus de trente ans d'attente et près d'une vingtaine de projets avortés, le prix unique du livre va devenir une réalité dès le 1^{er} janvier 2018.

Dans l'ensemble, le décret est accueilli favorablement par les acteurs de «la chaîne du livre». A commencer par les libraires indépendants, qui seront sur le même pied que les grandes surfaces. Le texte ne tolère en effet que 5% de discount alors que la grande distribution pratiquait souvent des ristournes bien plus élevées, considérant le best-seller comme un simple produit d'appel.

Toutefois, des voix discordantes se font entendre. Comme celle de l'inévitable Marc Filipson, patron de Filigranes à Bruxelles: «*Tout le monde est pour le prix unique du livre, nous l'appliquons d'ailleurs depuis longtemps, mais je ne suis pas sûr du tout que les grandes surfaces vont y perdre, estime-t-il, elles pourraient être tentées de se développer dans ce marché en pro-*

fitant de leur énorme puissance d'achat. En France, où le prix unique du livre existe depuis 35 ans, un des premiers vendeurs de livres c'est Leclerc.»

Certaines dispositions du décret dérangent le fondateur de la plus grande librairie du pays: «*Je pense à la possibilité pour certains acheteurs,*

comme les bibliothèques publiques et les écoles, d'obtenir des rabais allant de 15 à 25%. Elles sont pourtant déjà subventionnées par les pouvoirs publics.» Dans le bas de la ville, sa collègue Brigitte de Meeus, directrice de la librairie Tropismes, nuance: «*On limite à 15% les discounts offerts aux bibliothèques qui représentent un quart de notre chiffre d'affaires; c'est positif car jusqu'ici nous concédions aux collectivités, bibliothèques et clients en magasin des ristournes allant jusqu'à 40.000 euros par an. Mine de rien, cela représente le coût d'un emploi.*»

C'est surtout un volet important du décret qui chiffonne certains: la suppression progressive, d'ici 2021, de la tablette, un surcoût de 10 à 15% par rapport à la France, instauré pour couvrir les frais de douane et les risques de variation de taux de change. Avec l'euro et la disparition des droits de douane, cette pratique n'a plus de raison d'être mais elle a été maintenue par les deux grands distributeurs/diffuseurs français, Di-

libel (filiale du groupe Hachette) et Interforum (Editis) qui pèsent environ 60% du marché du livre de langue française en Belgique.

Leur argument pour la maintenir, c'est leurs services: «*Nous employons 70 personnes, dont près de 20 représentants qui visitent les librairies pour présenter nos nouveautés, nous prenons en charge la logistique, le traitement des commandes et la livraison gratuite des nouveautés et promotions dans les 48h, cela a un coût*», argumente Patrick Moller, patron de Dilibel. Avec la fin de la tablette, je ne suis pas sûr que je pourrai encore délivrer de tels services; avec la conséquence que si le lecteur n'a pas son livre dans les 48h, il ira acheter sur les librairies en ligne.»

Selon lui, les libraires indépendants risquent d'être tout aussi pénalisés: «*Il y a un effet mécanique, une baisse des prix suite à la suppression de la tablette va entraîner une baisse de leur marge, affirme-t-il, quand on sait que les 50 plus grandes librairies belges font une marge de 1 à 2%, elles risquent de tomber dans le rouge.*» Régie Delcourt, président du Syndicat des libraires qui représente les librairies indépendantes, n'est pas trop inquiet: «*D'abord, la suppression de la tablette entrera en vigueur progressivement, sur trois ans: on aura le temps de s'adapter; ensuite, beaucoup de clients qui achètent en France ou sur Amazon*

nous disent qu'ils reviendront en librairie lorsque la tablette aura disparu.»

Les libraires parient donc sur une hausse de leurs ventes suite à la disparition de la tablette. Patrick Moller n'y croit pas trop: «*L'élasticité au prix pour un produit aussi peu cher que le livre, qui coûte en moyenne 10,50 euros, est très faible, ce n'est pas une baisse de 10% qui va doper les ventes.*»

Sur ce point, Patrick Moller a un allié a priori inattendu en la personne de Marc Filipson: «*Si la tablette devait être supprimée demain, c'est 800.000 euros de notre chiffre d'affaires qui s'envoleraient aussitôt*», affirme-t-il. Brigitte de Meeus, qui se dit être d'un naturel optimiste, est moins alarmiste: «*Nous devrions pouvoir contrebalancer cette baisse de chiffre d'affaires due à la fin de la tablette par la limitation prévue des ristournes aux collectivités comme les bibliothèques.*»

Rendez-vous donc pour faire le point le 1^{er} janvier 2021, lorsque la tablette aura définitivement disparu.

«Par un effet mécanique, la fin de la tablette va diminuer le chiffre d'affaires et la marge des libraires.»

PATRICK MOLLER
DIRECTEUR GÉNÉRAL DE DILIBEL